

*Chambre des communes—Loi*

La faiblesse de sa proposition, monsieur le Président, réside dans le fait qu'il ne prévoyait pas d'alternatives de substituts ou de remplacements. Durant la session actuelle, le sujet a été débattu à nouveau à deux reprises à l'occasion de l'étude du projet de loi C-273, présenté par l'honorable député de l'opposition, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), soit le 6 novembre 1981 et le 18 mai 1983, lequel projet de loi a comme objectif de remplacer les quatre membres du Conseil privé, qui sont aussi membres de la Chambre des communes, par cinq députés des banquettes arrière pour former, avec le Président, la Commission de la Régie interne de la Chambre des communes.

Dans chaque débat, les députés ont fait plusieurs suggestions et je suis certain que d'autres propositions pourraient être présentées cet après-midi si le débat se prolonge.

Cependant, nous devons reconnaître que l'unanimité existe sur un point, soit la nécessité de faire un changement dans cette structure administrative qui est dépassée aujourd'hui, ayant été instituée alors que le personnel et les services de la Chambre des communes étaient moins nombreux et que le Parlement ne siégeait que quelques semaines par année, ce qui empêchait les députés d'être aussi présents à Ottawa qu'ils le sont actuellement.

● (1620)

De plus, monsieur le Président, il y a préoccupation au point que le Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, dans son neuvième rapport, fait une proposition concrète en vue de restructurer la Commission de la régie interne, plus particulièrement en diminuant la participation ministérielle et en ajoutant un certain nombre de députés. En somme, il s'agit de propositions qui visent à rapprocher les décisions administratives des députés eux-mêmes.

Je n'ai pas l'intention ni le temps à ce stade-ci de relever toutes les suggestions; il y en a plusieurs, même si je les considère pour la plupart comme acceptables ou tout au moins comme une amélioration. Je traiterai surtout de mon projet qui a le mérite de ne pas tout bousculer, qui pourrait être considéré comme une étape et qui pourrait servir de test et conduire éventuellement à d'autres changements si les honorables députés le jugent appropriés. Les motifs qui m'ont amené à m'intéresser à cette question sont nombreux: il y a d'abord les neuf années passées au Fauteuil qui m'ont rapproché des questions administratives de la Chambre en général. Il y a aussi ma participation au Conseil consultatif, lequel donne souvent l'impression de ne pas toujours l'être, je veux dire consultatif, et qui n'a pas encore de mandat précis et, finalement, je pense à ma participation à l'exécutif de certaines associations parlementaires en plus de mes 21 années passées dans cette institution.

A mon avis, jamais les lignes de communication à la Chambre des communes n'ont été aussi mauvaises, il y a du mécontentement partout, la marmite bout au point d'exploser et je suis sérieux quand je dis cela. Je n'ai jamais entendu autant de plaintes, de «maugréage» tant chez les députés qu'au sein du personnel, et personne ne semble s'en soucier. La Chambre des communes n'est plus un endroit où il est agréable de travailler,

monsieur le Président. Je suis d'accord sur le fait que certaines choses se devaient d'être changées, certains contrôles manquaient, mais les meilleures intentions sont devenues pour plusieurs des contraintes, des éléments de division, de l'oppression, un système de favoritisme a été remplacé par un autre plus sophistiqué. Anciennement, les députés pouvaient discuter de leurs problèmes, de leurs contraintes, avec le Président, le greffier, le Sergent d'Armes, une structure administrative propre à la Chambre des communes avec des titulaires qui réagissaient rapidement à leurs revendications ou représentations. On me dit que le greffier n'est plus intéressé aux questions administratives, et on sait que le Sergent d'Armes a perdu la plus grande partie de ses pouvoirs. Aujourd'hui, on a multiplié les postes de direction, et c'est l'Administrateur qui répond pour tout ce monde sans avoir aucune notion des aspects politiques, sociaux et humains de certaines de ses initiatives, en attendant ou en espérant le jour où il deviendrait lui-même, comme on le répète, le sous-ministre de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, tout ceci, à mon avis, témoigne du fait que le bureau de la régie interne s'est éloigné du député, du personnel de la chambre dans son ensemble. Ses membres sont tous trop occupés ailleurs et ses décisions sont prises selon les renseignements ou l'interprétation de l'Administrateur seul. Jusqu'ici la Commission de la régie intérieure n'a jamais accepté d'entendre à une seule de ses réunions les membres du comité de la gestion et des services aux députés ou d'un de ses représentants, parce que c'est à M. l'Administrateur que ce comité doit adresser ses revendications, ses plaintes et ses recommandations. Demandons à ceux qui se dévouent pour les associations parlementaires ce qu'ils pensent de la consultation et des politiques budgétaires actuelles qui finissent par coûter plus cher parce qu'elles encouragent plus à dépenser qu'à économiser.

Quoi qu'il en soit, ma proposition aurait peut-être conduit au même résultat aussi boîteux, mais au moins nous aurions la satisfaction d'avoir été consultés en éliminant cette impression inacceptable pour un parlementaire que c'est un fonctionnaire qui prend la plupart des décisions sans consultation ni contact avec les députés. Lorsque nous parlons des insatisfactions des députés aux membres de la Commission de la régie intérieure, ils nous font une énumération de tout ce que la Commission a accepté pour améliorer les services aux députés, et c'est vrai, mais notre démarche les blesse. Je les comprends un peu, mais le problème n'est pas là, monsieur le Président. Tout ce que l'on demande, tout ce que je demande, c'est de comprendre, et tout ce que je demande à la Présidence de comprendre, c'est qu'une proposition comme la mienne vise justement à faire disparaître la frustration, cette frustration de ne pas être entendu, de ne pas être consulté et qui n'existerait pas ou qui existerait moins si deux députés des banquettes arrière faisaient partie du Bureau de la régie interne, du Bureau des commissaires de la régie interne de la Chambre des communes, comme je les appelle dans ma proposition, en somme, une structure administrative qui, actuellement, n'est pas définie dans la loi et dont le pouvoir n'est même pas décrit.